PROCÈS-VERBAL de la quatre-cent-trente neuvième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 17 septembre 2026 à 13 h 30, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 12 NOVEMBRE 2026

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
ABED, Brahim Barkat Étudiant		X*	LALANDE, Célyne Directrice de module du travail social	X Jusqu'à 14h	
APETOH, Komlan Kévin Étudiant	X		LANGLAIS, Dominique Chargé de cours		X
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création		X	NGUENA TIMO, Omer Landry Co-directeur du module de l'informatique	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PARADIS, Carole Chargée de cours	X	
DÉRY, Chantal Professeure		X*	PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim (VRER)	X		RAZAFIMAHEFA, Ntsoa Étudiant	X	
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X		TAHERI, Shamsodin Responsable de programme cycle supérieur au département d'informatique et d'ingénierie	X À partir de 13h47	
LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant	X		TURGEON, Stéphanie Professeure au département de psychoéducation et de psychologie	X	
Personnes convoquées	**Présence**	**Absence**	**Personne invitée**	**Présence**	**Absence**
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR)		X	-	-	-
Secrétaire générale	**Présence**	**Absence**	**Attachée d'administration**	**Présence**	**Absence**
OUELLET, Me Sophie	X		CICARDA, Amélie	X	
**Absence motivée.*					

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 34

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Avis de la commission des études concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

3. Avis de la commission des études relatif à la modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

4. Prochaine réunion (1er octobre 2026)

5. Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Avis de la commission des études concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

Le poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation est vacant depuis le 14 janvier 2026, et ce, suite au départ de monsieur Adel El Zaïm.

Ainsi, afin de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais et en vertu de l'article 105.1 du *Règlement général*, et de l'article 3.1.7 *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (annexe 1), la commission des études est invitée à recommander au conseil d'administration la description de poste et les critères de sélection pour le poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (annexe 2).

La rectrice attire l'attention des membres sur le fait que, suite à la consultation, une modification au titre du poste et un ajustement au mandat est proposée afin de préciser un rôle important à la personne occupant ce poste en matière de développement des activités de l'UQO dans les Laurentides.

Une membre souligne que le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation comporte de nombreuses responsabilités. Elle s'interroge sur le risque que les dossiers liés à la recherche perdent de leur visibilité parmi l'ensemble des fonctions associées à ce poste. La rectrice indique que cela ne l'inquiète pas à la lumière de son expérience puisqu'elle assume actuellement, par intérim, les responsabilités de ce vice-rectorat et qu'elle est conséquemment bien au fait de l'ampleur et des exigences de la fonction. Elle précise que, selon les commentaires qui lui ont été communiqués, les professeures et professeurs n'en ont pas subi les contrecoups et les activités se poursuivent normalement.

Une membre demande si les professeures et professeurs du campus de Gatineau ont été consultés, considérant que ceux du campus de Saint-Jérôme ont pu faire valoir leur opinion. La rectrice répond qu'aucune consultation n'a été menée auprès du corps professoral du campus de Gatineau, les principaux impacts étant ressentis au campus de Saint-Jérôme.

Shamsodin Taheri joint la séance à 14h47.

Une membre souligne que le libellé du nouveau poste pourrait laisser croire que les responsabilités du vice-recteur ne concernent plus le campus de Gatineau. La rectrice rappelle que le mandat du vice-recteur s'exerce à l'échelle de l'UQO. Elle précise que les responsabilités liées au développement dans les Laurentides s'ajoutent à ce mandat et indique que le libellé sera revu afin d'en clarifier la portée.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 439-CE-35XX concernant l'avis de la commission des études concernant la description de poste et les critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation; laquelle est jointe en appendice.

Célyne Lalande quitte la séance à 14h00.

3.- Nomination de la commission des études relatif à la modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

La direction de l'Université a entrepris, l'hiver dernier, la révision du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (annexe 1), dont la dernière modification datait de 2015.

Au cours des 11 dernières années, la structure administrative de l'UQO a été modifiée et il est donc requis d'adapter le Règlement en conséquence. Des ajustements à la procédure sont également recommandés pour préserver la rigueur du processus, mais également pour clarifier certaines dispositions et en faciliter l'application.

Le projet de modification du Règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes suivants du 30 juin 2026 au 11 septembre 2026, soit : l'AGE-UQO, l'Association des cadres, l'Association du personnel administratif, le personnel-cadre, les professeures et professeurs, le Syndicat des chargé.es de cours, le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié.es, le Syndicat du personnel de soutien, le Syndicat du personnel professionnel et le Syndicat des professeurs et professeures. Les commentaires transmis par 21 répondantes et répondants, incluant des syndicats, ont été analysés et intégrés, au besoin, par les adaptations nécessaires.

La commission des études est invitée à formuler une recommandation favorable au conseil d'administration, à l'égard de ce projet révisé de règlement.

Les discussions se poursuivent sur la diffusion des résultats de la consultation. Il est précisé que les résultats chiffrés seront transmis sous forme compilée et qu'une synthèse des commentaires recueillis sera produite par le comité de sélection afin d'éclairer la démarche. À la suite d'une intervention soulignant que cette synthèse n'est pas actuellement prévue dans les documents, la rectrice indique que cette précision sera ajoutée à la nouvelle version du Règlement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 439-CE-35XX concernant la nomination de la commission des études relatif à la modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*; laquelle est jointe en appendice.

4.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 1er octobre 2026

5.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14h17.

Original signé par :

La présidente d'assemblée

Original signé par :

La secrétaire générale